



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO
Mèl : perrine.flipo@cg60.fr
Tél. : 03.44.10.41.71
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **26 MAI 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de BETZ

Monsieur le Directeur,

Le maire de Betz a notifié à mes services par courrier du 5 février 2015, reçu le 9 suivant, la délibération de son conseil municipal prescrivant l'élaboration du PLU de la commune. Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 51, 99, 332 et 922.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les RD 51 et 99 sont classées route de 5^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons de dessertes locales).

Les RD 332 et 922 sont classées route de 3^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 401 véhicules pour la RD 99 (PR 12.000), en 2009, dont 3,0 % de poids lourds ;
- 3.306 véhicules pour la RD 332 (PR 13.000), en 2014, dont 9,4 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

Le plan d'alignement sur la RD 99 (traversée de Macquelines) institué par arrêté préfectoral en date du 12 mars 1869 est toujours applicable et opposable aux tiers.

Le plan d'alignement sur la RD 332 institué par ordonnance royale en date du 12 septembre 1837, modifié par décision du Conseil départemental du 20 mars 1911, est toujours applicable et opposable aux tiers.

1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Deux accidents sont survenus sur la RD 922 provoquant 1 tué, 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger.

Un accident est survenu sur la RD 332 provoquant 1 tué.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de BETZ.

2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

2.1 Ligne régulière :

- n°19 (BETZ / MEAUX) ;
- n°33B et 33B-RENF (COMPIEGNE / CLERMONT).

2.2 Lignes scolaires :

- à destination du collège Marcel Pagnol de BETZ ;
- à destination des établissements scolaires de CREPY-EN-VALOIS.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes. Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de BETZ est traversé par :

- l'ancienne voie ferrée ORMOY / MAREUIL inscrit au PDIPR par délibération du conseil départemental de l'Oise n° 306 du 20 juin 2002, le Conseil municipal de BETZ ayant émis un avis favorable le 11 janvier 2001 ;
- le circuit « Boucle dans les Gombries » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental de l'Oise n° III-09 du 13 décembre 2010, le Conseil municipal de BETZ ayant émis un avis favorable le 6 mai 2010.

La fiche descriptive du circuit « Boucle dans les Gombries » est jointe au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de BETZ est concerné par les ENS d'intérêt départemental « Bois du Roi/Enclave communale » (VMU54) et « Basse Vallée de la Grivette » (VMU60) ainsi que par le GENS d'intérêt départemental « Bois du Roi » (GENS01).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention d'ouverture au public et de gestion des milieux naturels dans la forêt privée de la Pierre au Coq au sein du Bois du Roi entre le Conseil départemental de l'Oise et le Groupement Forestier de Droizelles.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de BETZ n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 *Eau potable :*

L'alimentation en eau de la commune de BETZ provient de deux captages. La qualité des eaux est satisfaisante. L'atteinte de l'objectif « bon état » de la masse d'eau concernée a été fixée pour 2015. Le schéma directeur élaboré à l'échelle de la Communauté de communes du Valois a été finalisé. Ces captages y ont été identifiés comme structurants.

2.2 *Assainissement :*

La commune de BETZ dispose d'un système d'assainissement des eaux usées collectif raccordé à une station d'épuration d'une capacité de 1 600 EH.

2.3 *Rivière :*

La commune de BETZ était membre du SIVOM de BETZ auquel elle a délégué sa compétence. Toutefois, ce SIVOM a été dissous par arrêté préfectoral en date du 31/12/2013. Avec la prochaine mise en place de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer un syndicat.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Grivette ainsi que quelques fossés. Concernant les objectifs de qualité, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2015 pour la Grivette (FRHR146-F6365000).

3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de BETZ les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à

l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de BETZ tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

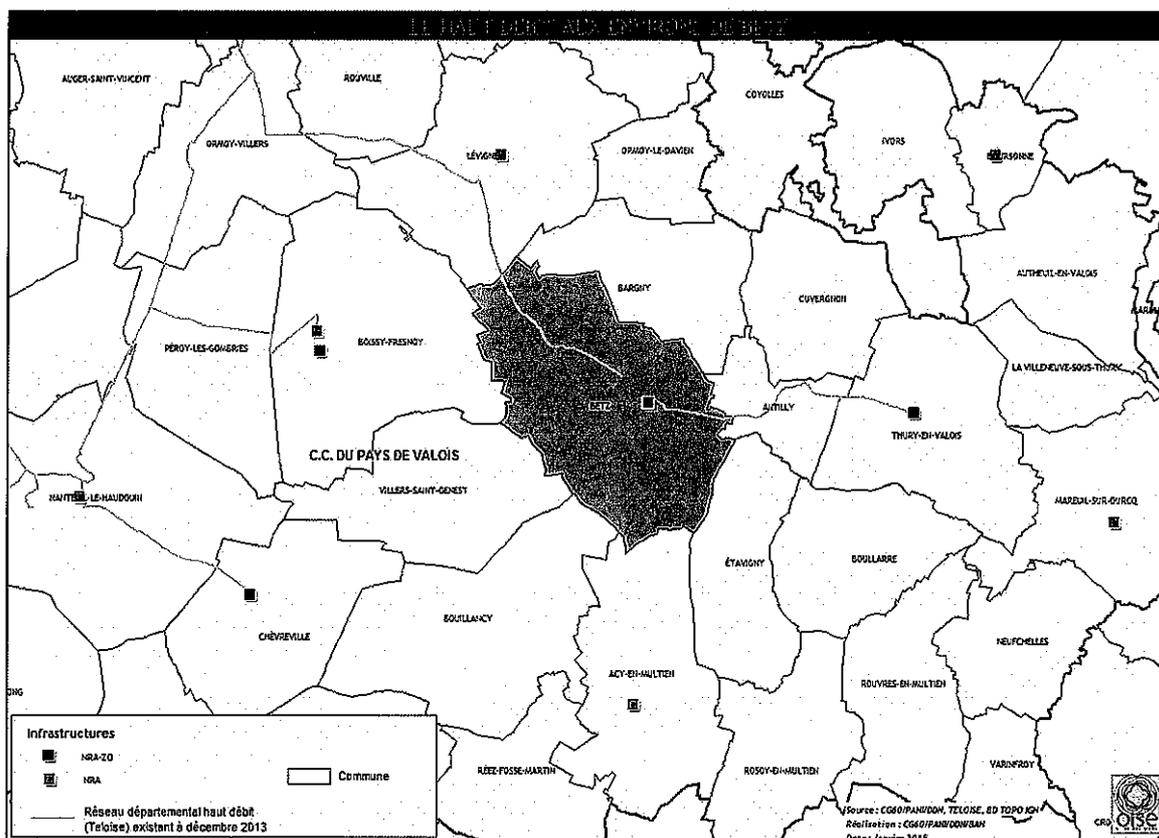
2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

BETZ est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé au sein de la commune. Ainsi, les habitations sur BETZ peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de BETZ et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (LEVIGNEN, ANTILLY, THURY-EN-VALOIS). La carte ci-dessous donne une représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BETZ.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de BETZ est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de BETZ pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de BETZ intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
 - NRA ;
 - Chambres ;
 - Fourreaux ;
 - Poteaux ;
 - Locaux techniques, répartiteurs ;
 - Antennes ;
 - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49 précité, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental possède une propriété bâtie sur la commune de BETZ : le collège localisé Route de Macquelines. Par ailleurs, aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans l'Oise, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Valois, EPCI auquel appartient la commune de BETZ, le PDH préconise la production annuelle de 280 à 310 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 24% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation
le conseiller spécial auprès du Président



Pierre MONZANI
Préfet

P.J. : - 1 fiche descriptive du circuit « Boucle dans les Gombries » ;
- 3 fiches descriptives ENS et GENS.

Chemin proposé par la communauté de communes du Pays du Valois

Circuit : « Boucle dans les Gombries »

BOISSY-FRESNOY :

Rue J. Charron
Rue René Sené
Rue de la Plaine
Voie communale n° 3 de Boissy à MACQUELINES

Chemin rural de BOISSY-FRESNOY au Bois Milon
Voie communale n°12 de FRESNOY à BETZ
Chemin de la Fosse au Rez
Chemin de la Fossette
Chemin du Château
Rue de la Mare David
Rue de Crépy en Valois (Voie communale n° 5 de FRESNOY à CREPY)
Rue des Blassiers
Rue du Calvaire
Chemin de Boissy-Fresnoy
Rue Jean-Charon

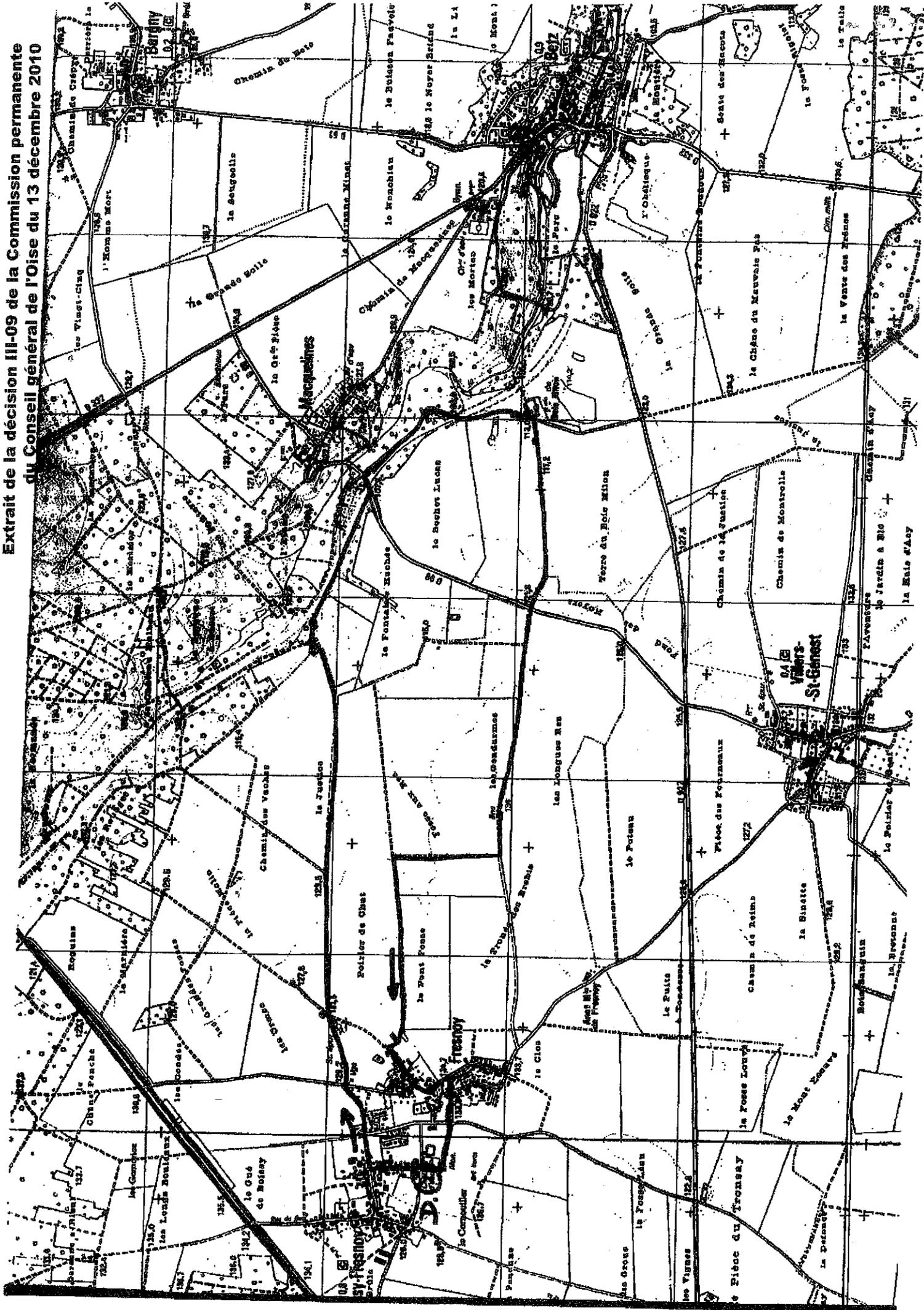
Délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2010 rendue exécutoire le 5 juillet 2010

BETZ (MACQUELINES) :

Voie communale n° 5 de BOISSY-FRESNOY à MACQUELINES
Rue Bernard Hamelin
Voie communale n° 1 de MACQUELINES à VILLERS SAINT GENEST (Rue du Bois Milon)
Chemin rural de BOISSY-FRESNOY au Bois Milon

Délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2010 rendue exécutoire le 6 juillet 2010

Extrait de la décision III-09 de la Commission permanente
du Conseil général de l'Oise du 13 décembre 2010





VMU54

Bois du Roi/Enclave communale



☑ ID

Surface : 3269**Altitude :** 90 - 150 m**Entité paysagère :**

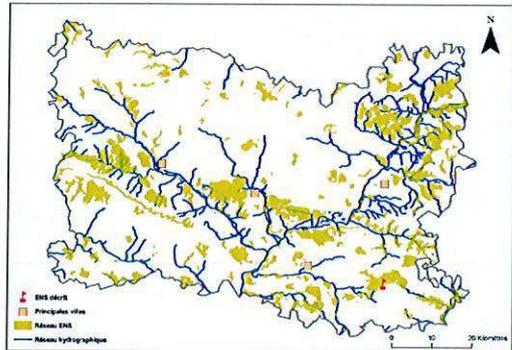
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

BETZ, CREPY-EN-VALOIS, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Commune(s) concernée(s) :

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, BOISSY-FRESNOY, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220013836, ZNIEFF II n°220005076.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

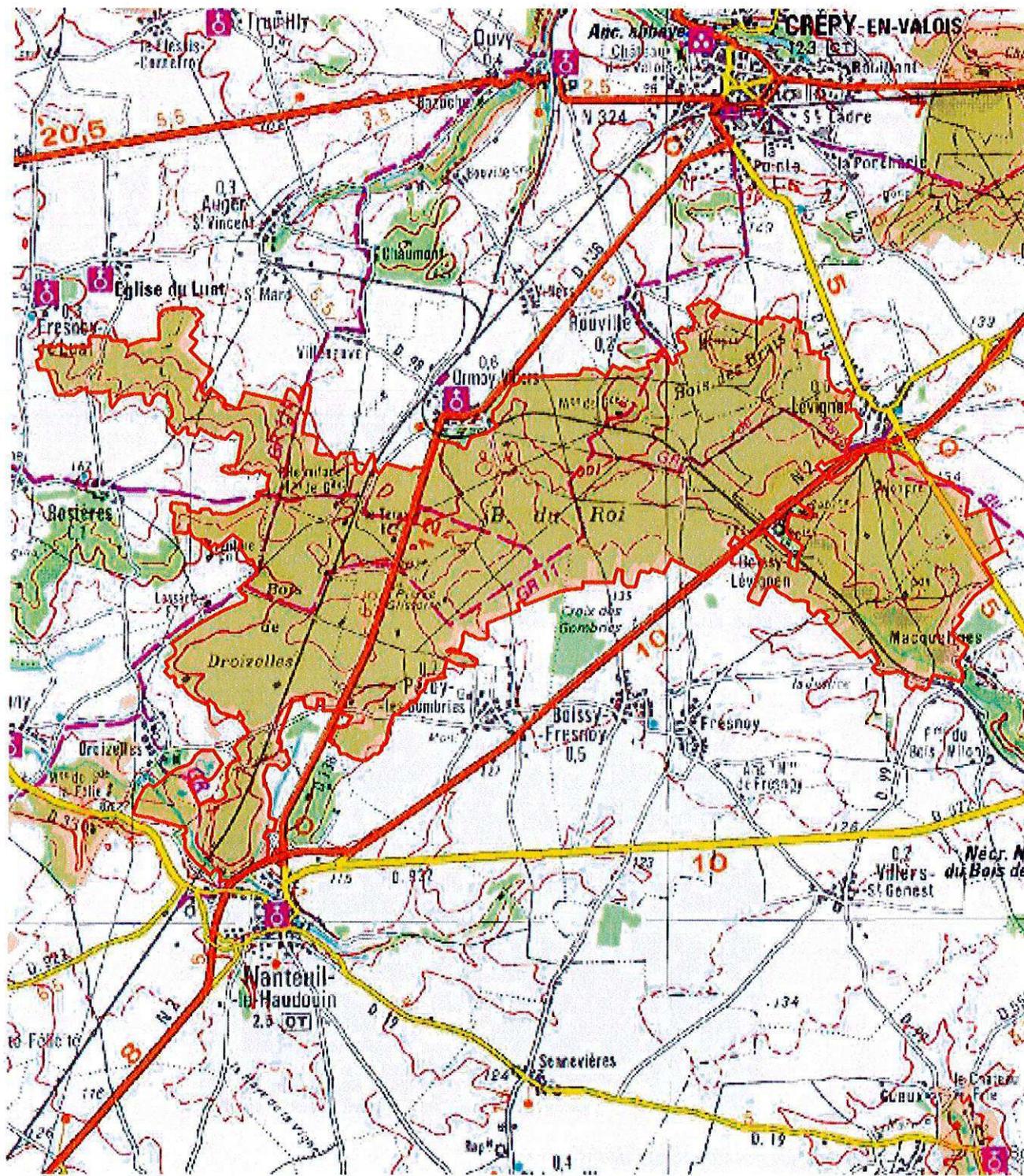
Vocation proposée

Valorisation du patrimoine naturel et ouverture du site au public.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, en contexte agricole. Son périmètre est très vaste puisqu'il dépasse les 3000 hectares. Le massif est nettement dominé par les boisements mais abrite un grand nombre de milieux intéressants, et notamment des chaos gréseux à callune (landes sèches) qui s'installent sur les quelques buttes sableuses qui émergent çà et là.



 Délimitation de l'ENS

0 430 860 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

les landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), les micro-pelouses sabulicoles et les futaies acidophiles

Espèces végétales remarquables

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ; la Bruyère cendrée (*Erica cinerea**) ; la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix**) ; l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica**) , particulièrement menacé en Picardie ; la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*) ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ; la Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ; la Laïche des sables (*Carex arenaria*) ; le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus**) , sur les sables humides ; le Mouron délicat (*Anagallis tenella**)

Espèces animales remarquables

le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) ; la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), *Conistra erythrocephala* ; le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont assez bien connectés entre eux. Le site est toutefois la cible de nombreuses emprises de grande ampleur (TGV, routes à fort trafic...) qui génèrent de fortes coupures pour la faune.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est suffisamment vaste pour jouir d'une certaine autonomie écologique et les lisières sont le plus souvent fonctionnelles.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les dégradations semblent faibles et concernent principalement la déconnexion des milieux par emprise routière. Le site est toutefois vaste et bénéficie de mesures de conservation (Pierre Glissoire). La présence de landes sèches à callune surmontant des chaos gréseux est extrêmement patrimoniale pour le région Picardie.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La forêt de Compiègne est relativement proche. Le site est à lui-seul une entité mais ne présente pas de diversité paysagères intra-site.

Les points de vue sur le site sont nombreux, le massif boisé se distingue bien de la trame agricole. Intra-site, le champ visuel est limité par les boisements. Plusieurs GR et une route départementale permettent d'appréhender le massif. Celui-ci contient quelques éléments symboliques, notamment le chaos gréseux avec une lande à callune.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable pour certains secteurs et notamment ceux aménagés par le CSNP. Cependant, les boisements sont pour la plupart privés et sont difficilement praticables.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Foresterie (très nombreuses parcelles exploitées et dotées du label "PEFC")

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Faible : l'accès aux boisements est souvent interdit

Réglementations diverses

Foncier

Propriétaire du site géré par le CSNP : Commune de Péroy-lès-Gombries (15 ha)

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : La Pierre Glissoire à Péroy-lès-Gombries (Code site : 60029) / Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2002 (15 ha) / Propriétaire : Commune

Actions menées en 2003 (Convention signée en septembre) : Aménagement d'un sentier pour la protection des habitats naturels remarquables – conforme au calendrier du plan de gestion (pose de lisses en bois pour canaliser les promeneurs).

Actions menées en 2004 : Aménagement de sensibilisation du public (réalisation de panneaux par des scolaires) – conforme au calendrier du plan de gestion 2003-2007 (intervention du CPIE)

Actions menées en 2005 : sortie de découverte CPIE ; chantier nature et création d'une plaquette de présentation du site (conforme au plan de gestion)

Actions menées en 2006 :

- Travaux de restauration : organisation et animation d'un chantier-nature, coupe de semenciers de pins

- Suivi scientifique

- Valorisation et sensibilisation avec l'organisation d'une sortie de découverte

Actions menées en 2007 :

- Sortie nature

- Gestion du projet

- Chantier nature grand public

- Création de corridors

- Création d'une plaquette

> Forêt privée : 15 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 90% de la superficie.

Dégradation et menaces

Emprises importantes des routes et LGV

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant ; suivi écologique par CSNP
- Conventionnement avec ONF ou CRPF pour secteurs à enjeux identifiés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- Gestion à mettre en accord avec les orientations du DOCOB
- PDIPR
- Conservation des sites de landes à callune des pelouses sur sable, des zones humides, des chaos de grès et de l'Engoulevant
- Conventions avec les propriétaires pour l'accessibilité du site.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



VMU60

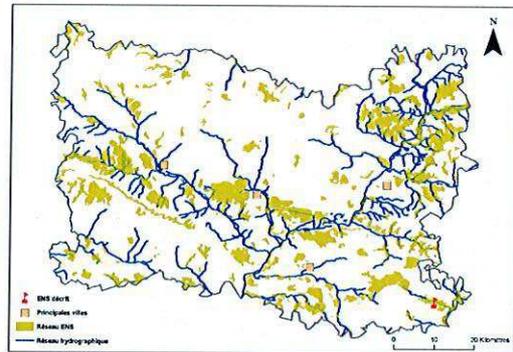
Basse Vallée de la Grivette

 ID**Surface :** 1143**Altitude :** 61 - 150 m**Entité paysagère :**

VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

BETZ.

Commune(s) concernée(s) :ANTILLY, BETZ, BOULLARRE, ETAVIGNY, MAREUIL-SUR-OURCQ,
NEUFCHELLES, ROUVRES-EN-MULTIEN, THURY-EN-VALOIS.

Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n°220013842, ZNIEFF II n°220013841.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

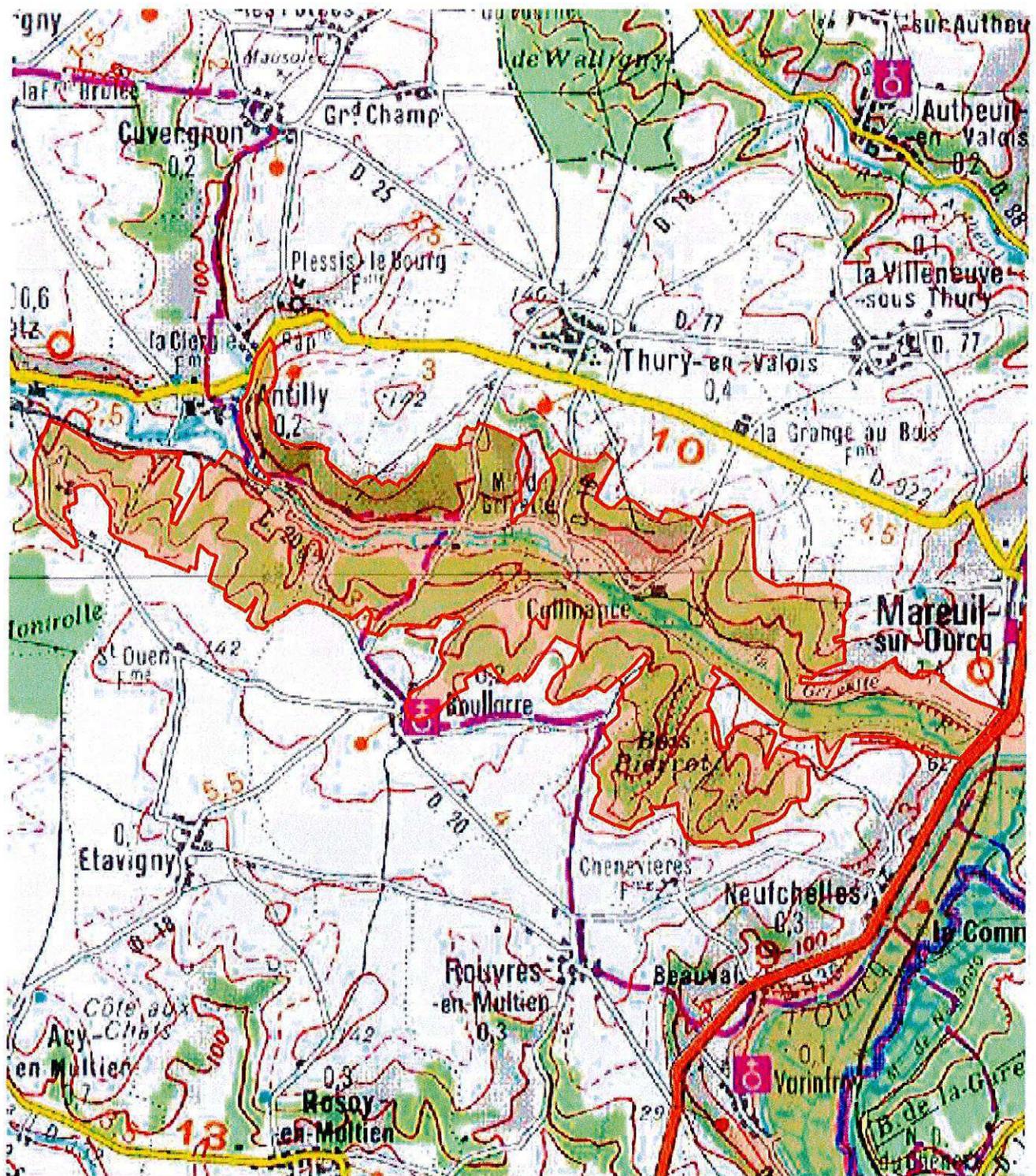
Gestion des pelouses calcicoles.

Valorisation du patrimoine naturel à travers l'accueil du public dans des sentiers balisés.



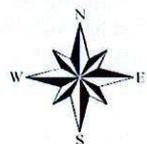
Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La Grivette est un affluent de l'Ourcq. Le site s'étend sur une surface importante le long du cours de la Grivette et comprend tous les milieux humides à frais dans le lit majeur de la rivière. Les boisements de pente constituent les milieux dominants ainsi que les prairies mésohygrophiles.



 Délimitation de l'ENS

0 410 820 m

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

La chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; les pelouses et les lisières calcicoles.

Espèces végétales remarquables

la Scutellaire naine (*Scutellaria minor*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*), le Polystic à soies (*Polysticum setiferum*), l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), le Prunier à grappes (*Prunus padus*), la Cardère velue (*Dipsacus pilosus*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), le Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*). □

Espèces animales remarquables

le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ; le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*) ; le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*),

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Bonne connectivité des milieux entre eux et grande fluidité des transitions écologiques entre les différents milieux. Site vaste et fonctionnel.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Vallée un peu isolée par les plateaux agricoles.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen du aux belles futaies et au bon état de conservation des prairies mésophiles et mésohygrophiles. Présence d'ourlets ou de bandes enherbées séparant les milieux naturels des zones agricoles. L'emprise importante des plantations de peupliers banalise toutefois le site, notamment par l'absence de sous-étages en mégaphorbiaie dans la plupart de celles-ci.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Les coteaux sont entièrement boisés avec une trame ancienne de qualité préservée et gérée. Cette trame est ponctuée de peupleraies qui contrastent et s'instaurent en tant que points noirs paysagers. Dans les extrémités du vallons, les champs céréaliers s'infiltrant et assurent la transition paysagère avec le plateau cultivé (agri intensive). □ Le fond de vallée gagnerait à être plus ouvert (trop de peupleraies). □ La cressonnière est surprenante, il s'agit d'un réel patrimoine paysager. Le château de Collinance n'a pas pu être observé dans sa totalité. Ses abords immédiats tel son porche laissent à présager la qualité architecturale du monument. Son jardin est inclus au pré-inventaire des jardins remarquables. □ La voie ferrée désaffectée est complètement cachée, les deux ponts traversés rappellent son existence. Elle pourrait être mise en valeur via une liaison douce connectée au canal de l'Ourcq. □ L'étang quant à lui n'est pas réellement intégré, c'est un point noir paysager. □ □



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes goudronnées et sentiers. La praticabilité sur site est moins aisée malgré la présence d'un GR et de nombreux layons praticables.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (maïs, cressonnière), foresterie (peupliers) et loisirs (chasse, pêche)

Principales activités aux alentours

Agriculture

Fréquentation

La fréquentation semble forte (GR, sentiers, pêche, chasse). La fréquentation peut être envisagée sur le site sans limites de secteurs ou d'e période.

Réglementations diverses

Foncier

Privé

Présence de bâtiments

Village et maisons isolées

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Nombreuses peupleraies plantées à gestion intensive sans sous-étage en mégaphorbiaie

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Conserver les écotones, layons et lisières non boisées ainsi que les pelouses calcicoles
- Conventonnement ou bail emphytéotique pour secteurs agricoles avec investissement du CG avec intervention de la CATER auprès des agriculteurs
- PDIPR

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



GENS01

Bois du Roi



ID

Surface : 3269

Altitude :

Entité paysagère :

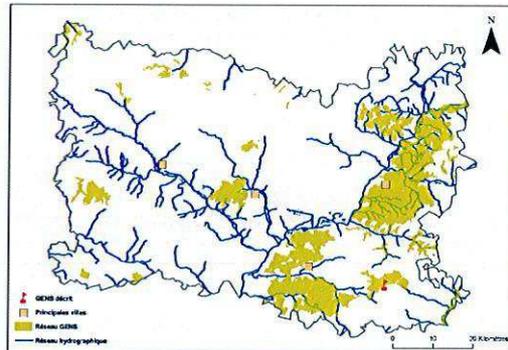
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

Betz, Crépy-En-Valois, Nanteuil-Le-Haudouin.

Commune(s) concernée(s) :

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



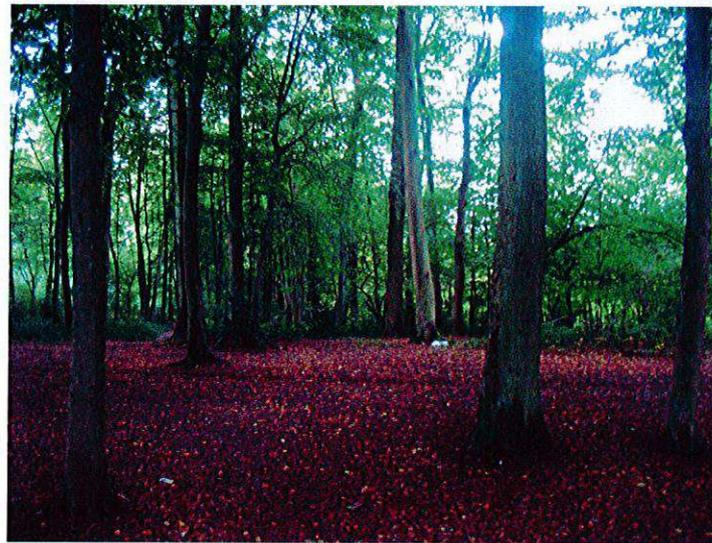
Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

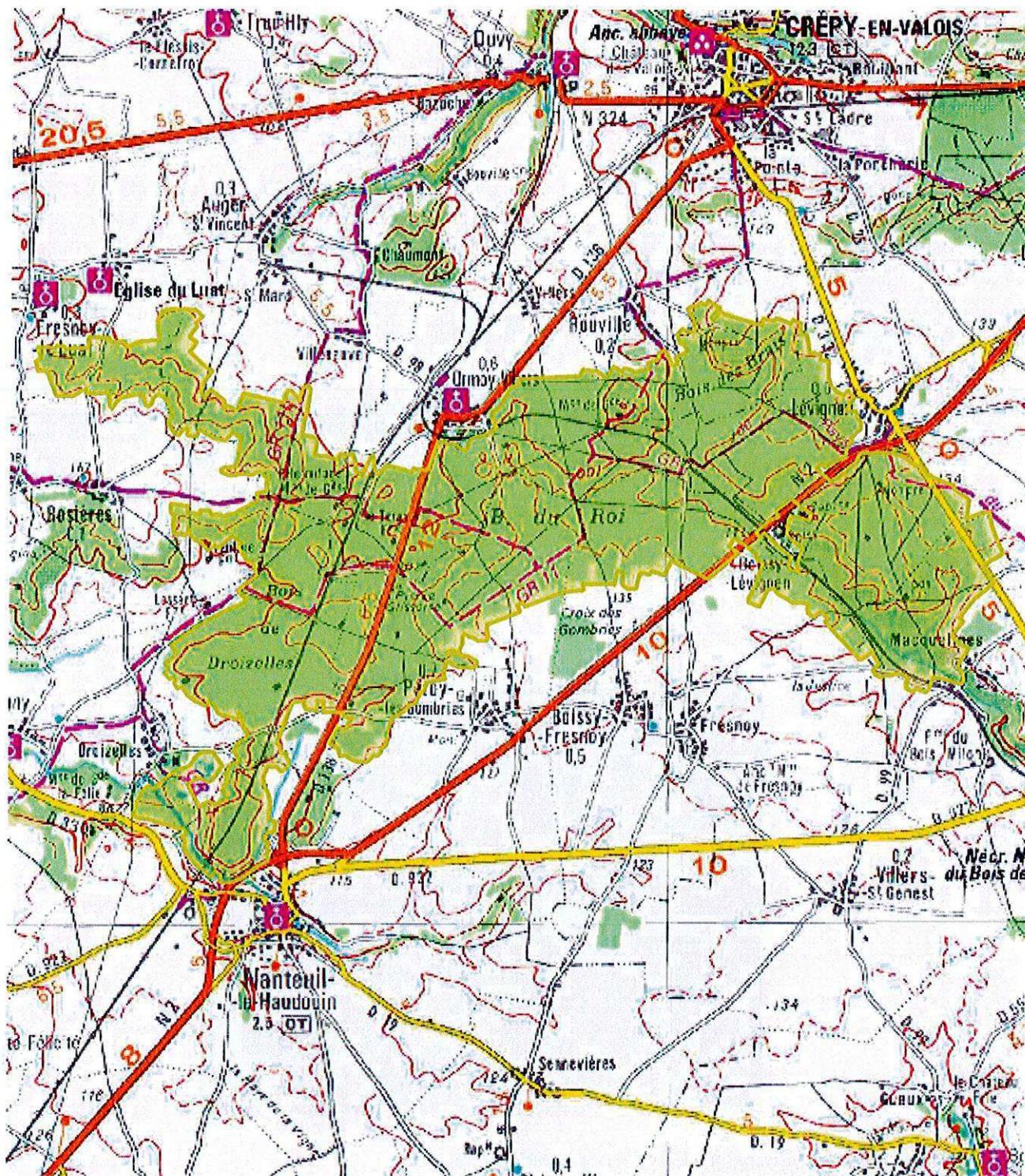


Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif boisé du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, dans le sud-est de l'Oise.

D'un point de vue géologique, le plateau est surmonté, à cet endroit, d'une butte résiduelle de sables auversiens, d'épaisseur variable, générant des sols lessivés, de type podzoliques ou bruns acides.

Des blocs de grès s'éparpillent, notamment vers La Pierre Glissoire.



Délimitation du GENS

0 1 300 2 600 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les milieux remarquables suivants sont liés à ces systèmes de sols sableux:

- boisements de Chênes sessiles (*Quercion robori-petraeae*);
- landes sèches à *Erica cinerea* (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), sur sols podzoliques;
- landes humides relictuelles (*Calluno-Ericetum tetralicis*);
- micro-pelouses sableuses relictuelles (*Violion caninae*, *Airion caryophyllae-praecocis*), notamment sur les bords des chemins;
- chênaies-charmaies acidoclines du *Hyacinthoid non-scriptae-Fagetum sylvaticae*, traitées en taillis sous futaie.

Espèces végétales remarquables

La flore abrite notamment :

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*); la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*); la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*); l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica*), particulièrement menacé en Picardie; la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*); la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*); le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*); l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*); la Petite Pyrole (*Pyrola minor*); la Laïche des sables (*Carex arenaria*); le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*), sur les sables humides; le Mouron délicat (*Anagallis tenella*).

Espèces animales remarquables

>> Parmi les oiseaux remarquables figurent :

le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), tous quatre inscrits en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*); le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*); le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), qui aurait niché ici dans les années 1980.

>> Mammalofaune : Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui utilise notamment ce massif comme bois-relais entre les forêts de Retz et d'Ermenonville, et de la Martre des pins (*Martes martes*).

>> Entomofaune : la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), lépidoptère nocturne remarquable; *Conistra erythrocephala*, lépidoptère nocturne auparavant considéré comme disparu de Picardie, retrouvé en 1997.

>> Reptiles de grand intérêt : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), dans les landes sèches.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

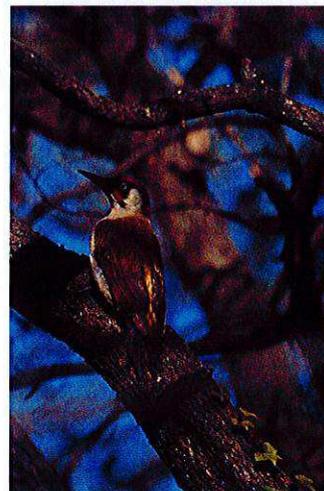
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi